

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 24 septembre 2010

**Service instructeur**  
Service des Actions Sportives

N° CP-2010-11-9-1

**Service consulté**

**LES MOYENS D'INTERVENTION EN FAVEUR DU SPORT**

□

□

**LES ACTIONS EN FAVEUR DES COMITES DEPARTEMENTAUX,  
DES CLUBS SPORTIFS ET DES TITULAIRES DU BAFA-BAFD**

Résumé : *Conformément aux critères d'intervention en matière d'actions sportives, il vous est proposé d'allouer aux associations sportives diverses aides ainsi qu'un soutien aux titulaires du BAFA-BAFD.*

*L'engagement financier de ce rapport s'élève à 64 967 €.*

Lors du BP 2010, rapport N° CG -2009-5-9-2 du 9 décembre 2009, une enveloppe totale de crédits de paiement de 2 397 000 € et une autorisation d'engagement de 118 000 € ont été votées par le Conseil Général pour les différentes interventions pour encourager la pratique sportive.

Dans le présent rapport, il vous est proposé l'attribution des aides suivantes:

- subventions pour l'organisation des Mercredis de Neige
- soutien à une École de Sport
- aide aux clubs pour les déplacements collectifs, pour les compétitions internationales, les Jeunes Licenciés Sportifs et pour la création de club
- bourses départementales aux titulaires du BAFA-BAFD.

Ces dossiers s'inscrivent dans le cadre de la politique du Département en faveur du Sport, et notamment, de l'aide aux associations sportives et à l'animation socio-éducative.

Ils ont été examinés par le Conseil Départemental des Sports qui vous propose l'attribution de ces aides aux bénéficiaires indiqués dans les listes en annexe.

## **L'AIDE A L'ORGANISATION DES MERCREDIS DE NEIGE: 24 997 €**

Mise en place en 1982, cette intervention est destinée à favoriser l'apprentissage du ski par les jeunes.

Jusqu'à présent, l'aide était versée à tous les organisateurs de sorties d'initiation au ski dans le Massif Vosgien : les clubs, les associations scolaires, les communes, les OMS, ...

Lors du BP 2010, vous avez décidé de recentrer cette aide sur les seuls collèges et clubs de ski qui organisent des sorties d'initiation au ski dans le Massif Vosgien.

Le mode de calcul prévoit un montant forfaitaire déterminé chaque année de manière à ne pas dépasser l'enveloppe de crédits disponibles. Pour 2010, cette enveloppe a été fixée à 28 000 €.

Concernant cette subvention, le barème suivant vous est proposé:

- 1 sortie: la demande n'est pas retenue
- 2 sorties: le calcul se fait sur la base du tiers de l'effectif
- de 3 à 4 sorties: le calcul se fait sur la base de la moitié de l'effectif
- de 5 à 6 sorties, le cycle est considéré comme complet,

Grâce à ce système, 2 063 jeunes répartis dans les 31 Associations sportives des collèges et les clubs de ski qui ont sollicité le Conseil Général, pourront être pris en compte pour un engagement de 24 997 €.

La répartition de cette aide figure dans le tableau en annexe.

## **LA SUBVENTION AUX ECOLES DE SPORT: 900 €**

La subvention du Conseil Général au titre des Écoles de Sport a permis depuis 1980, à des clubs, d'accueillir des jeunes en vue de leur faire découvrir un sport. Ce soutien couvrait essentiellement les frais de fonctionnement et l'achat de matériel technique et pédagogique.

Il s'agissait en effet, d'aider les collectivités locales à structurer le sport en créant des clubs à partir des Écoles de Sport. Le but était d'aider au développement d'une activité sportive nouvelle dans une commune.

Le dispositif consistait à subventionner les projets recensés par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, grâce à une enveloppe départementale de 28 000 € répartie entre une trentaine d'OMS.

Force est de constater que cette subvention ne correspond plus à la réalité d'aujourd'hui. L'aide départementale s'est au fil du temps, transformée en subventions indirectes aux clubs sans impact réel.

Aussi, le Conseil Départemental des Sports qui partage cette analyse, propose de supprimer l'aide aux écoles de sport. L'enveloppe pourrait en revanche être directement affectée à l'aide aux clubs sur des critères établis à partir de la réflexion qu'il a menée sur nos modalités d'aide et qui vous ont été présentés à la Commission Permanente du 3 septembre 2010.

En attendant que votre assemblée plénière se prononce sur ce dispositif, il vous est proposé d'attribuer une seule subvention de 900 € au titre des Écoles de Sports relative à l'unique dossier reçu en 2010 dans nos services. Il s'agit de l'OMSAL de Pfastatt.

<b>L'AIDE AUX CLUBS SPORTIFS: 35 570 €</b>
--

Subventions pour les déplacements collectifs en championnat de France de la saison 2009/2010, hors forfait: 32 335 €

Outre les clubs bénéficiant d'une subvention forfaitaire, les autres, également engagés dans un championnat de France, bénéficient d'une aide calculée en fonction du kilométrage aller-retour parcouru, d'un taux de 0,04 € par kilomètre, et de l'effectif type de l'équipe.

Une première série de demandes, correspondant à des déplacements effectués en 2009/2010, a été instruite et figure au tableau en annexe pour un montant de **32 335 €**.

Aide aux déplacements en compétitions internationales : 2 000 €.

L'Association Colmarienne Sauvetage et Secourisme a sollicité une aide pour la participation d'une équipe de 13 personnes, athlètes et encadrement, aux championnats du monde interclubs qui se dérouleront à Alexandrie en Égypte du 11 au 16 octobre 2010.

Après avoir examiné le budget prévisionnel transmis par l'association, le Conseil d'Administration du CDS vous propose l'attribution d'une subvention de 2 000 € à ce club.

La subvention Jeunes Licenciés Sportifs (JLS) : 935 €

Je rappelle que le Conseil Général lors de sa séance plénière du 19 mars 2010 a voté les modifications suivantes dans ce domaine:

De 5 à 16 JLS	100 €
De 20 à 40 JLS	180 €
Entre 41 et 400 JLS	effectif X 5 €
Plus de 400 JLS	2 000 € et 2 500 € pour les 3 clubs comptant le plus de JLS.

En application de ces nouveaux critères, l'aide totale en 2010 s'élève à 325 345 € pour 1 033 clubs et 62 366 jeunes licenciés sportifs.

Sur cette somme de 325 345 €, trois séries d'aides aux jeunes licenciés portant sur un montant de 322 735 € ont déjà été engagées à ce jour.

Vous voudrez bien autoriser le versement d'une quatrième série de subventions Jeunes Licenciés Sportifs aux clubs relevant des disciplines figurant dans le tableau annexe pour un engagement de **935 €**.

Par ailleurs, la subvention Jeunes Licenciés Sportifs de 180 € accordée en Commission Permanente du 2 juillet 2010 à l'association BURKINSARA (JLS 14121) est attribuée en fait au club des Arts Martiaux de Niederentzen.

L'aide à la création de clubs sportifs: 300 €

Il vous est proposé par le Conseil Départemental des Sports, l'attribution d'une subvention de **300 €** pour la création du Soultz Bollwiller Handball Club dont le siège est fixé à Soultz et que préside Monsieur Gino MAUCIERI.

Cette création a recueilli l'accord du comité départemental de Handball et le dossier a été validé par la Ligue d'Alsace.

## **ANIMATION SOCIO-EDUCATIVE: LES BOURSES POUR LE BAFA ET LE BAFD : 3 500 €**

Le Département alloue une bourse de 100 € aux jeunes stagiaires haut-rhinois qui ont obtenu le diplôme du Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (BAFA) à la suite d'une formation théorique et pratique qui s'est déroulée en Alsace, formation constituée obligatoirement d'un stage de base et d'un stage d'approfondissement.

Le montant de la bourse pour le Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) est fixé à 200 €.

Ces actions se déroulent tout au long de l'année et c'est le Conseil Départemental des Mouvements et Institutions de Jeunesse –CDMIJ Force Jeune- qui se charge d'instruire les dossiers des bénéficiaires, d'en assurer le suivi et de les proposer au Département.

Pour bénéficier de cette aide, le stagiaire doit adresser sa demande assortie des pièces justificatives dans le trimestre qui suit l'obtention du diplôme.

Dans cette rubrique, vous avez déjà autorisé en 2010, le versement d'une somme de 9 300 €.

Il vous est proposé dans ce rapport, d'accorder une troisième série de bourses à l'obtention du BAFA et du BAFD aux bénéficiaires figurant dans la liste en annexe pour un total de **3 500 €**.

En conclusion, il vous est proposé d'allouer les aides suivantes :

- **24 997 €** au titre des Mercredis de Neige, aux organisateurs des sorties indiquées en annexe du rapport, somme imputée comme suit:  
23 882 € aux associations sportives des collèges et aux clubs de ski sous le programme E732 code 255716 / 65-32-6574  
1 115 € au Collège de Pfastatt sous le programme E732 code 255716 / 65-32-65737
- **900 €** à l'OMSAL de Pfastatt au titre des Écoles de Sport, programme E732 code 25576 / 65-32-6574
- **32 335 €** aux clubs énumérés dans la liste en annexe du rapport au titre des déplacements collectifs hors forfait, programme E732 code 25574 / 65-32-6574,
- **300 €** au Soultz Bollwiller Handball Club pour la création du club, programme E732 code 25574 / 65-32-6574.
- **2 000 €** à l'Association Colmarienne de Sauvetage et Secourisme au titre du soutien départemental aux déplacements à une compétition internationale, programme E732 code 25574 / 65-32-6574,
- **935 €** au titre d'une quatrième série de subventions Jeunes Licenciés Sportifs aux clubs énumérés dans l'annexe du rapport, programme E732 code 25575 / 65-32-6574,

- **3 500 €** à répartir entre les titulaires du BAFA-BAFD figurant sur la liste ci-annexée. programme E632 code 2556 / 65-30-6513.

L'engagement financier de ce rapport s'élève à **64 967 €**.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'H' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

Service des Actions Sportives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 24 SEPTEMBRE 2010

**BAFA  
PROGRAMME 2010**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
BAF05693	<b>Mademoiselle ADAMSKI JULIE</b> 53 rue du Moulin 68210 BRECHAUMONT	100 €
BAF05725	<b>Monsieur BIEDERMANN MICKAEL</b> 10 rue des Américains 68320 HOLTZWHR	100 €
BAF05694	<b>Mademoiselle BIHLER STEPHANIE</b> 1 rue Dettler 68510 UFFHEIM	100 €
BAF05695	<b>Mademoiselle BOETSCH LAETITIA</b> 13 rue des Vergers 68220 BUSCHWILLER	100 €
BAF05696	<b>Mademoiselle BONAFOUS FANNY</b> 26 rue du Cercle 68700 CERNAY	100 €
BAF05697	<b>Mademoiselle BONMARCHAND ANAIS</b> 9 rue du Sundgau 68480 PFETTERHOUSE	100 €
BAF05698	<b>Mademoiselle CANONGE FLORIANE</b> 5 rue Drumont 68100 MULHUOSE	100 €
BAF05726	<b>Mademoiselle CIOTTI CHRISTELLE</b> 6 rue Charles Peguy 68300 SAINT LOUIS	100 €
BAF05699	<b>Monsieur DUCHAINE GILLES</b> 16 rue de la Chapelle 68360 SOULTZ	100 €
BAF05700	<b>Mademoiselle FLATAU CLAUDIA</b> 13 rue Thissen 68320 JEBSHEIM	100 €
BAF05701	<b>Mademoiselle GAUDREE WALDNER MELANIE</b> 54 Grand'rue 68280 ALGOLSHEIM	100 €
BAF05702	<b>Monsieur HIRTH SYLVAIN</b> 10 rue du Dorfweg 68510 KOETZINGUE	100 €

BAF05703	<b>Mademoiselle HOARAU CLAIRE</b> 17a rue de l'Etang 68520 BURNHAUPT LE BAS	100 €
BAF05704	<b>Mademoiselle HUTTER OPHELIE</b> 25 rue de Réguisheim 68190 ENSISHEIM	100 €
BAF05705	<b>Mademoiselle IANNONE AURORE</b> 6 rue de l'Eté 68110 ILLZACH	100 €
BAF05706	<b>Mademoiselle IMHOFF CLAIRE</b> 25 rue du Moulin 68230 WASSERBOURG	100 €
BAF05707	<b>Mademoiselle KAUFFMANN CHARLOTTE</b> 39 rue de la Forêt 68230 WALBACH	100 €
BAF05708	<b>Monsieur KLETHI MATHIEU</b> 5a Grand'Rue 68700 STEINBACH	100 €
BAF05709	<b>Mademoiselle LAFONT SONIA</b> 51b rue Principale 68280 APPENWIHR	100 €
BAF05710	<b>Monsieur LIEBMANN CORALIE</b> 21 rue des Messieurs 68280 ANDOLSHEIM	100 €
BAF05711	<b>Monsieur LINDECKER MAXIME</b> 9 rue du Rottgaerten 68150 OSTHEIM	100 €
BAF05712	<b>Mademoiselle MAZUREK CYNTHIA</b> 89 rue Principale 68500 WUENHEIM	100 €
BAF05713	<b>Mademoiselle MICHEL PAULINE</b> 11 rue de la Scierie 68480 RAEDERSDORF	100 €
BAF05714	<b>Mademoiselle MIDDERNACHT CYNDIE</b> 1 rue d'Ottmarsheim 68170 RIXHEIM	100 €
BAF05715	<b>Mademoiselle MIGGE MARIE</b> 32 rue de Paris 68260 KINGERSHEIM	100 €
BAF05716	<b>Mademoiselle MUESSER JENNIFER</b> 7 rue Georges Risler 68100 MULHOUSE	100 €
BAF05717	<b>Mademoiselle MULLER JULIETTE</b> 138 rue des Jardins 68220 HAGENTHAL LE HAUT	100 €

BAF05718	<b>Mademoiselle NACHBAUR SOPHIE</b> 35 rue de Ferrette 68480 SONDRSDORF	100 €
BAF05719	<b>Mademoiselle PAPIRER GAELLE</b> 90 rue de Dannemarie 68210 GOMMERSDORF	100 €
BAF05692	<b>Mademoiselle PAULET VIRGINIE</b> 4 rue des Sapins 68600 VOGELGRUN	100 €
BAF05720	<b>Monsieur PETER NICOLAS</b> 21 rue d'Ensisheim 68740 BLODELSHEIM	100 €
BAF05721	<b>Madame RINGELE-KOZIK Myriam</b> 9 rue de la Loire 68200 MULHOUSE	100 €
BAF05722	<b>Mademoiselle SCHLICHT CHRISTELLE</b> 39 rue Principale 68510 KOETZINGUE	100 €
BAF05723	<b>Mademoiselle VIRON MARIE</b> 4 rue des Vignes 68210 BALLERSDORF	100 €
BAF05724	<b>Mademoiselle ZEH MYLENE</b> 6 rue du Ruisseau 68300 SAINT LOUIS	100 €

Total	3 500,00
-------	----------



Service des Actions Sportives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 24 SEPTEMBRE 2010

**Mercredis des neiges  
PROGRAMME 2010**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
MDN00111	<b>AS COLLEGE M. GRUNEWALD GUEBWILLER</b> Subvention aux mercredis de neige 2010	533,00
MDN00127	<b>AS COLLEGE ROBERT BELTZ - SOULTZ</b> Subvention aux mercredis de neige 2010	1 006,00
MDN00118	<b>AS COLLEGE WOLF MULHOUSE</b> Subvention aux mercredis de neige 2010	1 309,00
MDN00135	<b>AS DU COLLEGE V. SCHOELCHER ENSISHEIM</b> Subvention aux mercredis de neige 2010	230,00
MDN00104	<b>AS NEIGE ET NATURE BOLLWILLER</b> Subvention aux mercredis de neige 2010	1 648,00
MDN00131	<b>AS SPORTIVE COLLEGE THANN</b> Subvention aux mercredis de neige 2010	836,00
MDN00108	<b>ASPTT COLMAR</b> Subvention aux mercredis de neige 2010	424,00
MDN00117	<b>ASPTT MULHOUSE</b> Subvention aux mercredis de neige 2010	436,00
MDN00105	<b>Association sportive collège de Buhl</b> Subvention aux mercredis de neige 2010	436,00
MDN00126	<b>CIS SKI CLUB EDELWEISS SAINT AMARIN</b> Subvention aux mercredis de neige 2010	945,00
MDN00121	<b>CLUB VOSGIEN ORBEY</b> Subvention aux mercredis de neige 2010	364,00
MDN00134	<b>COLLEGE K et M KRAFFT - PFASTATT</b> Subvention aux mercredis de neige 2010	1 115,00
MDN00109	<b>COLMAR SKI TEAM</b> Subvention aux mercredis de neige 2010	897,00
MDN00124	<b>FOYER SOCIO-EDUCATIF DU COLLEGE DE ROUFFACH</b> Subvention aux mercredis de neige 2010	242,00
MDN00119	<b>LES AMIS DE LA NATURE MUNSTER</b> Subvention aux mercredis de neige 2010	497,00
MDN00112	<b>SCOSEG GUEBWILLER</b> Subvention aux mercredis de neige 2010	2 605,00
MDN00122	<b>SKI CLUB RANSPACH</b> Subvention aux mercredis de neige 2010	448,00
MDN00106	<b>SKI CLUB DE CERNAY</b> Subvention aux mercredis de neige 2010	957,00
MDN00129	<b>SKI CLUB DE LA VALLEE DE STE MARIE AUX MINES</b> Subvention aux mercredis de neige 2010	594,00
MDN00110	<b>SKI CLUB ENSISHEIM</b> Subvention aux mercredis de neige 2010	715,00
MDN00107	<b>SKI CLUB HOHNECK COLMAR</b> Subvention aux mercredis de neige 2010	1 151,00
MDN00114	<b>SKI CLUB KRUTH</b> Subvention aux mercredis de neige 2010	836,00
MDN00123	<b>SKI CLUB LA RIQUEWIIHRIENNE</b> Subvention aux mercredis de neige 2010	679,00

MDN00115	<b>SKI CLUB LE BONHOMME</b> Subvention aux mercredis de neige 2010	824,00
MDN00132	<b>SKI CLUB ROSSBERG THANN</b> Subvention aux mercredis de neige 2010	533,00
MDN00125	<b>SKI CLUB SAUSHEIM</b> Subvention aux mercredis de neige 2010	727,00
MDN00133	<b>SKI CLUB VALLEE WESSERLING</b> Subvention aux mercredis de neige 2010	957,00
MDN00130	<b>SKI CLUB VOSGIEN DE THANN</b> Subvention aux mercredis de neige 2010	1 212,00
MDN00116	<b>SKI CLUB VOSGIEN MASEVAUX</b> Subvention aux mercredis de neige 2010	763,00
MDN00113	<b>SKI TEAM AVENIR KAYSERSBERG</b> Subvention aux mercredis de neige 2010	436,00
MDN00128	<b>SKIEURS DU TANET SOULTZEREN</b> Subvention aux mercredis de neige 2010	642,00
<b>Total</b>		<b>24 997,00</b>

Service des Actions Sportives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 24 SEPTEMBRE 2010

**Ecoles de sports  
PROGRAMME 2010**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
EDS00061	<b>OMSAL PFASTATT</b> Subvention de fonctionnement des écoles de sports 2010	900,00
Total		900,00

Service des Actions Sportives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 24 SEPTEMBRE 2010

**Jeunes licenciés sportifs  
PROGRAMME 2010**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Club	Montant forfaitaire
JLS14125	<b>SRB-SPORTS REUNIS SECTION QUILLES BERGHEIM</b> Subvention des jeunes licenciés sportifs 2010	quilles bergheim	100,00
JLS14126	<b>STE DE QUILLES ESPERANCE HABSHEIM</b> Subvention des jeunes licenciés sportifs 2010	quilles habsheim	100,00
JLS14127	<b>COLMAR BASKET CENTRE ALSACE</b> Subvention des jeunes licenciés sportifs 2010	basket colmar	275,00
JLS14124	<b>LES SNIPER'S DE WITTELSHEIM</b> Subvention des jeunes licenciés sportifs 2010	quilles mulhouse	100,00
JLS14129	<b>Arts martiaux de Niederentzen</b> Subvention des jeunes licenciés sportifs 2010	karate niederentzen	180,00
JLS14128	<b>ARTS MARTIAUX UFFHEIM</b> Subvention des jeunes licenciés sportifs 2010	karate uffheim	180,00
Total			935,00

Service des Actions Sportives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 24 SEPTEMBRE 2010

**Clubs sportifs  
PROGRAMME 2010**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
ACS06500	<b>ACS PEUGEOT MULHOUSE</b> Subvention pour déplacements collectifs des équipes 2010	717,00
ACS06493	<b>AS DES CLUBS DE GYM MULHOUSE</b> Subvention pour déplacements collectifs des équipes 2010	241,00
ACS06481	<b>ASSOCIATION SPORTIVE UNIVERSITE DE HAUTE ALSACE</b> Subvention pour déplacements collectifs des équipes 2010	1 956,00
ACS06487	<b>ASS.RED STAR MULHOUSE</b> Subvention pour déplacements collectifs des équipes 2010	5 816,00
ACS06477	<b>CERCLE D'ECHEC FRONTALIER</b> Subvention pour déplacements collectifs des équipes 2010	500,00
ACS06476	<b>CERCLE D'ECHECS DE COLMAR</b> Subvention pour déplacements collectifs des équipes 2010	1 112,00
ACS06475	<b>CERCLE D'ECHECS PHILIDOR MULHOUSE</b> Subvention pour déplacements collectifs des équipes 2010	1 840,00
ACS06480	<b>CLUB D'ORIENTATION BUHL ET FLORIVAL</b> Subvention pour déplacements collectifs des équipes 2010	325,00
ACS06479	<b>CLUB D'ORIENTATION COLMAR</b> Subvention pour déplacements collectifs des équipes 2010	507,00
ACS06478	<b>CLUB D'ORIENTATION MULHOUSE</b> Subvention pour déplacements collectifs des équipes 2010	891,00
ACS06496	<b>CLUB GRS FORTSCHWIHR</b> Subvention pour déplacements collectifs des équipes 2010	394,00
ACS06484	<b>COTEAUX HANDINAGES MULHOUSE</b> Subvention pour déplacements collectifs des équipes 2010	320,00
ACS06490	<b>GYM SAINT LOUIS</b> Subvention pour déplacements collectifs des équipes 2010	487,00
ACS06502	<b>MJC COLMAR</b> Subvention pour déplacements collectifs des équipes 2010	2 295,00
ACS06485	<b>MULHOUSE OLYMPIQUE TRIATHLON 2000</b> Subvention pour déplacements collectifs des équipes 2010	3 474,00
ACS06483	<b>MULHOUSE SQUASH CLUB</b> Subvention pour déplacements collectifs des équipes 2010	2 504,00
ACS06501	<b>MULHOUSE TENNIS DE TABLE</b> Subvention pour déplacements collectifs des équipes 2010	2 520,00
ACS06488	<b>RETRO-CLUB COLMAR</b> Subvention pour déplacements collectifs des équipes 2010	3 110,00
ACS06495	<b>SOCIETE DE GYMNASTIQUE ESPERANCE BARTENHEIM</b> Subvention pour déplacements collectifs des équipes 2010	225,00
ACS06498	<b>SOCIETE DE GYMNASTIQUE L'INDEPENDANTE KINGERSHEIM</b> Subvention pour déplacements collectifs des équipes 2010	443,00
ACS06474	<b>SOULTZ BOLLWILLER HANDBALL</b> Création de club	300,00
ACS06486	<b>SPORTS REUNIS DE CERNAY</b> Subvention pour déplacements collectifs des équipes 2010	82,00
ACS06494	<b>STE DE GYMNASTIQUE "AVENIR"</b> Subvention pour déplacements collectifs des équipes 2010	291,00

ACS06497	<b>STE DE GYMNASTIQUE ILLZACH</b> Subvention pour déplacements collectifs des équipes 2010	237,00
ACS06499	<b>STE DE GYMNASTIQUE LA MUNSTERIENNE MUNSTER</b> Subvention pour déplacements collectifs des équipes 2010	191,00
ACS06492	<b>STE DE GYMNASTIQUE MDPA WITTENHEIM</b> Subvention pour déplacements collectifs des équipes 2010	455,00
ACS06491	<b>STE GYMNASTIQUE ALSATIA THANN</b> Subvention pour déplacements collectifs des équipes 2010	284,00
ACS06489	<b>STE GYMNASTIQUE ESPERANCE PFASTATT</b> Subvention pour déplacements collectifs des équipes 2010	416,00
ACS06482	<b>TENNIS CLUB DE L'ILLBERG - MULHOUSE</b> Subvention pour déplacements collectifs des équipes 2010	702,00
<b>Total</b>		<b>32 635,00</b>

Service des Actions Sportives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 24 SEPTEMBRE 2010

**Participation aux déplacements sportifs internationaux  
PROGRAMME 2010**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
DSI00020	<b>ASS.COLMARIENNE DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME</b> Participation au championnat du monde	2 000,00
Total		2 000,00